



Cahier des Charges

Méthode Haies

Acteur clé de la transition écologique et fort de son ancrage territorial, le Groupe EDF s'engage à soutenir la préservation et la valorisation des haies bocagères françaises.

Face à l'érosion de la biodiversité, à la dégradation des sols et aux effets du changement climatique qui fragilisent les paysages agricoles, le Groupe EDF accompagne les exploitants et propriétaires dans leurs projets de gestion durable, de restauration et de plantation de haies en mobilisant le financement carbone via le Label Bas- Carbone : c'est l'essence même de la mission d'Oklima, sa filiale dédiée.



Les étapes de développement du projet

- 01 VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET ÉTUDE DES CARACTERISTIQUES DU PROJET
- 02 COLLECTE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
- 03 COLLECTE DES DOCUMENTS TECHNIQUES AUPRÈS DU PORTEUR DE PROJET
- 04 ÉVALUATION DU CARBONE STOCKÉ PAR LE PROJET ET PROPOSITION DE FINANCEMENT
- 05 CONTRACTUALISATION ENTRE LES PARTIES PRENANTES
- 06 MONTAGE ET DÉPÔT DU DOSSIER LABEL BAS-CARBONE POUR INSTRUCTION
- 07 LABÉLISATION ET INSCRIPTION DU PROJET AU LABEL BAS CARBONE : **2 À 6 MOIS**
- 08 RÉALISATION DES TRAVAUX PAR LE PROPRIÉTAIRE EN APPLICATION DU PLAN DE GESTION DURABLE DES HAIES
- 09 RÉCÉPTION DE 25% DU MONTANT DE FINANCEMENT PAR LE PORTEUR DE PROJET **APRÈS VALIDATION DU PV DE LANCEMENT DES TRAVAUX**
- 10 RÉCÉPTION DE 20% DU MONTANT DE FINANCEMENT : **A 2 ANS ET 4 ANS APRÈS LANCEMENT DU PROJET**
- 11 RÉCÉPTION DES 35% DE FINANCEMENT RESTANT, APRÈS AUDIT DOCUMENTAIRE ET TERRAIN : **5 ANS APRÈS LE LANCEMENT DU PROJET**



Financement

Le financement est permis grâce à la valorisation du carbone stocké par la gestion durable des haies existantes et la plantation de nouvelles haies.

Son montant dépend de l'état de vos haies bocagères et de la surface de haies existante et à planter.

La vente des crédits carbone obtenus est assurée par Oklima.

Ce financement permet de couvrir en partie :

- La réalisation ou la mise à jour du Plan de Gestion Durable des Haies
- La plantation et l'entretien de haies

Un contrat est établi entre le porteur de projet et Oklima afin de préciser le montant des aides apportées et les modalités de versement, les caractéristiques du projet, les responsabilités de chacune des parties ou encore les engagements au regard du Label Bas-Carbone.



Les engagements

En contrepartie de ce financement, le propriétaire s'engage au regard d'Oklima et du Label Bas Carbone à :

ENGAGEMENTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Réaliser un projet en conformité aux lois, règlements en vigueur et à la méthode Label Bas-Carbone retenue pour le projet.

Réaliser les travaux conformément au plan de gestion applicable du projet (PGDH).

ENGAGEMENTS DE SUIVI ET DE TRANSPARENCE

Tenir Oklima informé de l'avancée des travaux et de l'évolution du projet pendant 5 ans à compter de son démarrage.

Donner un contact privilégié au responsable du suivi du projet d'Oklima pour les 5 ans qui suivent son démarrage.

Permettre la réalisation d'un audit de vérification à 5 ans et en accepter les conclusions.

Accepter l'organisation de visites de sensibilisation et/ou de communication sur les parcelles par les contributeurs ou Oklima.



Critères d'éligibilité Haies

01. Conditions générales

- Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) réalisé ou mis à jour il y a moins d'un an
- Engager la totalité du linéaire en maîtrise, hors MAEC liées aux haies
- Assurer des pratiques de gestion durables durant 5 ans, renouvelable deux fois

02. Conditions techniques

- Ne pas réaliser de traitements chimiques dans l'axe de la haie
- Pas de coupes rases sur tous les arbres de haut jet
- Protéger les haies lorsque celles-ci sont adjacentes à une parcelle pâturée
- Ne pas brûler les résidus de taille
- Ne planter que des essences non-invasives, adaptées localement et dans le climat futur
- Plantations composées d'essences diversifiées
- Pas de broyage sur 50 cm de part et d'autre de la haie
- Conserver une bande enherbée de 1 m pour les haies à plat et 50 cm pour les haies sur talus

03. Conditions administratives

- Plan de Gestion Durable des Haies signé
- Agrément du conseiller ayant réalisé le plan de gestion
- Justificatif de propriété ou d'exploitation des haies faisant l'objet du projet
- Attestation d'habilitation à signer

Contactez-nous pour plus d'informations

foret@oklima.fr | 07 56 10 94 17